

Avant de remplir cette annexe, lisez attentivement les conditions donnant droit au crédit à la ligne 462 du guide.

Si vous avez engagé des frais pour plus d'une personne atteinte d'une incapacité significative, joignez une feuille contenant les renseignements demandés aux lignes 10 à 18.

A. Renseignements sur la personne atteinte d'une incapacité significative

10 Lien de parenté avec vous : _____
 Nom de famille _____ Prénom _____

12 _____ 14 _____

16 Numéro d'assurance sociale _____ 18 Date de naissance **1 9 A M J** _____

B. Revenu familial net

Montant de la ligne 275 de votre déclaration	20		
Montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint au 31 décembre 2008	+	21	
Additionnez les montants des lignes 20 et 21.	=	22	
	-	23	50 000 00
Montant de la ligne 22 moins celui de la ligne 23. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.	=	25	

Revenu familial

Revenu familial net

C. Crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel

Frais engagés en 2008 pour des services de répit (maximum : 5 200 \$)	30		
	x		30 %
Montant de la ligne 30 multiplié par 30 %	=	32	
Montant de la ligne 25 ▶ x 3 % ▶	-	33	
Montant de la ligne 32 moins celui de la ligne 33. Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la ligne 462 de votre déclaration.	=	35	

Crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel

Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration.